

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**21 FÉVRIER 2017**

**Session ordinaire**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire

Date de la convocation : 14 février 2017	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

<b><u>Étaient présents :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• M Paul BINEY</li><li>• Mme Lydia ANFRAY</li><li>• M Pascal CHESNEAU</li><li>• M Patrick RIVIERRE</li><li>• M Thierry LAFFÉACH</li><li>• M Jean-Pierre CHEVRIER</li><li>• Mme Catherine LEGRAND</li><li>• Mme Angélique MOREAU</li></ul>	<b><u>Absents excusés :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Sophie LE BLÉVEC avec pouvoir à M. Paul Biney</li><li>• M Jean-Claude TRACHÉ avec pouvoir à Mme Lydia ANFRAY</li><li>• Mme Sarah FANMUY</li></ul> <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Angélique MOREAU</li></ul>
--	--

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2017**

Le compte rendu du conseil municipal en date du 17 janvier 2017 est adopté à l'unanimité

**Ordre du jour :**

**Délibération n° 7 / 2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité, pour la commune d'obtenir une subvention de l'État au titre de la DSIL, concernant les travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite à l'église et au cimetière ainsi que la sécurisation de l'entrée du chemin d'accès au terrain multi-sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 2821,25 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Le plan de financement de cette opération est modifié comme suit :

<b>Montant des travaux HT</b>		<b>Financement</b>		
TOUZET BTP	19 642,50 €	FDI (30%)	5 892,75 €	30,00%
		Réserve parlementaire	7 000,00 €	35,64%
		DSIL	2 821,25 €	14,36%
		Autofinancement	3 928,50 €	20,00%
<b>Totaux :</b>	<b>19 642,50 €</b>		<b>19 642,50 €</b>	<b>100,00%</b>

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif des subventions.  
Ces travaux seront exécutés sur l'année 2017.

## **Délibération n° 8 / 2017**

### **ADHÉSION 2017 A L'ANERVEDEL**

Cette association a pour but l'insertion ou la réinsertion dans le monde du travail des personnes sans emploi.

Cette association a réalisé la taille des 33 tilleuls, rue de l'Église en début d'année et a donné entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette association pour la somme de 65 €.

## **Délibération n° 9 / 2017**

### **DEVIS PORTE DE L'ARSENAL**

Deux devis ont été demandés afin de remplacer les portes coulissantes du local situé dans la cour de la mairie, abritant l'ancien véhicule des pompiers.

Une seule entreprise a répondu, il s'agit de l'établissement « Style Bois » du Petit Bérrou à Meslay-le-Grenet.

2 solutions sont proposées :

- Portes en bois exotique pour un montant de 2 096,34 € HT
- Portes en chêne pour un montant de 2 361,87 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de choisir l'option avec les portes en chêne pour 2 361,87 € HT soit 2 834,24 € TTC.

## **Délibération n° 10 / 2017**

### **REVERSEMENT DES INDEMNITÉS D'ÉLECTIONS AU SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Les travaux engendrés par les élections incombent exclusivement à M. HARDOU Thierry, secrétaire de Mairie. Le Conseil Municipal décide de lui reverser systématiquement la totalité des indemnités forfaitaires allouées à la commune lors d'élections.

Les indemnités lui seront acquises pour toute la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal. Elles pourront toutefois être modifiées ou supprimées pendant cette période, par délibération dûment motivée.

## **Délibération n° 11 / 2017**

### **AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE EN COURS**

Dans l'attente du vote du budget, le maire informe que la commune peut, par délibération du conseil décider d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Budget de la commune

Montant budgétisé : dépenses d'investissements 2016 = 95 454,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 23 863,00 € au chapitre 21.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité

## **Délibération n° 12 / 2017**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE EN ANGLETERRE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE D'ILLIERS-COMBRAY PARTICIPANT AU CLUB DE « STREET ART »**

Le conseil municipal se pose la question du nombre d'élèves de Sandarville concernés qui n'est pas précisé dans la demande et si d'autres actions ont été mise en place afin de collecter des fonds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 50 € .

## **Délibération n° 13 / 2017**

### **VOTE DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est le 1022 (brut) au lieu du 1015.

Il s'avère nécessaire de reformuler le vote des indemnités du Maire et de ses Adjointes comme suit :

Pour une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité allouée au maire sera fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT;

Le Conseil Municipal décide d'allouer au maire, une indemnité brute de 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Elle subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice terminal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer :

Au premier adjoint, une indemnité brute de 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Elle subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice terminal.

Au deuxième et au troisième adjoint une indemnité brute de 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Elle subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice terminal.

## **Questions et informations diverses**

- La Commission Départementale de Coopération Intercommunale c'est prononcée pour l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, de 20 communes dont Sandarville. C'est maintenant à M. le Préfet de valider l'extension et d'en fixer la date.
- Le repas du « 14 juillet » est prévu, cette année , pour le jeudi 13 juillet au soir.
- Planification des tours de garde pour les élections présidentielles.
- Le recensement de la population est terminé. La nouvelle formule par internet a séduit presque 70 % des habitants. Merci de votre coopération ; les résultats permettront à l'État de déterminer, entre autre, les dotations financières aux communes.
- L'inauguration officiel du terrain multi-sports est fixée au samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 à 10h30 en présence des élus de la région et du département.
- Des travaux de réfection de la chaussée sont programmés, rue de l'Arche et rue de la Libération, par le Conseil Départemental, à partir du mois de mars 2017 courant sur une période de 3 mois.

Le Maire, Paul Biney